



# COMMUNIQUÉ

## AUGUST & DEBOUZY CONSEILLE LA CDC DANS LE CADRE D'UNE PRISE DE PARTICIPATION

Private Equity Corporate - M&A | 03/02/16 | Julien Aucomte



Le cabinet August & Debouzy a accompagné la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de sa prise de participation dans la société Freshmile Services.

La Caisse des dépôts et consignations a pris une participation minoritaire dans la société Freshmile Services, société nouvellement créée spécialisée dans l'exploitation et la commercialisation de services relatifs à la recharge des véhicules électriques. L'associé majoritaire de Freshmile Services est la société Freshmile, startup créée en 2010 par M. Arnaud Mora et qui a commencé en 2014 la commercialisation d'un service de charge de voitures électroniques compatible avec tous types de véhicules et de bornes. Freshmile est aujourd'hui le premier opérateur français de service de charge interopérable en France et en Allemagne. La vocation de la nouvelle entité sera d'exploiter des bornes de charge pour le compte de collectivités et d'acteurs privés. Ce projet illustre l'engagement de la Caisse des Dépôts dans le domaine de la ville intelligente.

La réalisation de l'opération est intervenue le 22 janvier dernier.

La CDC était conseillé par August & Debouzy, avec une équipe menée par Julien Aucomte, associé, Maria Queffelec, senior, Laura Favier, avocat, en corporate, Véronique Dahan, counsel et Howard Tempier, senior, en droit commercial et propriété intellectuelle.

---